

## **MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT**

Société Anonyme au capital de 1 981 224,31 euros  
Siège social : Parc d'activités Alpespace, 74 voie Magellan  
73800 Sainte-Hélène du Lac  
454 083 379 RCS Chambéry

---

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MARS 2021**

#### **Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire (ci-après l'« **Assemblée Générale Ordinaire** », l'« **Assemblée Générale** » ou l'« **Assemblée** ») afin de vous demander de vous prononcer sur l'ordre du jour suivant, de la compétence ordinaire de la collectivité des actionnaires de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT (ci-après la « **Société** ») :

#### **Ordre du jour**

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste « *Primes d'émission, de fusion, d'apport et réserves indisponibles* » ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

\*\*\*\*

Nous vous rappelons que suite à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020 telle que décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 23 décembre 2020, soit une perte de (35.168.574,26) euros, le poste « Report à nouveau » est ressorti à la somme de (72.937.919) euros.

Nous vous précisons que suite à la réduction du capital social d'un montant de 17 831 018,79 euros intervenue le 4 février 2021 par décision du Conseil d'Administration, agissant lui-même sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 23 décembre 2020, le poste « *Report à nouveau* » a été ramené à - 55 106 900,34 euros.

Nous vous proposons de demander aux actionnaires de la Société d'apurer le poste report à nouveau débiteur du bilan des comptes sociaux de la Société sur les autres postes composant les capitaux propres afin d'améliorer et de rendre plus lisible les comptes sociaux auprès des différents partenaires de la Société.

Nous vous proposons en conséquence :

- de constater que le compte « *Réserves Indisponibles* » créditeur à ce jour d'un montant de 16 071 716,62 euros redevient disponible en vue de l'apurement des pertes antérieures,
- d'apurer ledit poste « *Report à nouveau* » débiteur, par imputation :
  - à hauteur de 16 071 716,62 euros sur le poste « *Réserves Indisponibles* » qui est ainsi ramené de 16 071 716,62 euros à 0 euro ;
  - à hauteur de 2 880 751,30 euros sur le poste « *Prime de conversion d'Obligations en Actions* » qui est ainsi ramené de 2 880 751,30 euros à 0 euro ;
  - à hauteur de 36 154 432,42 euros sur le poste « *Prime d'émission, de fusion, d'apport* » qui est ainsi ramené de 50 619 757,42 euros à 14 465 325,00 euros ;

En conséquence de cette imputation, le poste « *Report à nouveau* » s'élèverait désormais à un montant de 0 euro.

Prendre la décision de procéder à cette imputation préalablement à la date de clôture de l'exercice en cours permettrait à la Société de comptabiliser cette opération dans ses comptes 2020-2021. En conséquence, dès cet exercice, la section « *Capitaux propres* » figurant au passif du bilan de la Société serait améliorée du fait de l'apurement du poste report à nouveau débiteur.

Cette opération permettra ainsi d'améliorer la présentation du bilan de la Société.

\* \* \*

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

**Le Conseil d'Administration**